

# Gisors -27-

Route d'Evreux à Gisors

"Domaine de Saint Luc"



## DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°11

### PLAN DE SITUATION

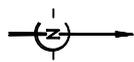


### PLAN D'ENSEMBLE



26/10/2015

Gisors -27-  
Route d'Evreux à Gisors  
"Domaine de Saint Luc"  
ALTITUDE LOTISSEMENT



Les côtes de niveaux, la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux

Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique

LEGENDE



Aménagement des entrées charretières:  
à la charge des acquéreurs

-  Coffret Gaz
-  Coffret EDF
-  Citerneau EAU
-  Regard FT
-  Candélabre
-  Boîte de branchement Eaux Pluviales
-  Boîte de branchement Eaux Usées

LEGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

ZONE DIMPLANTATION LIMITEE

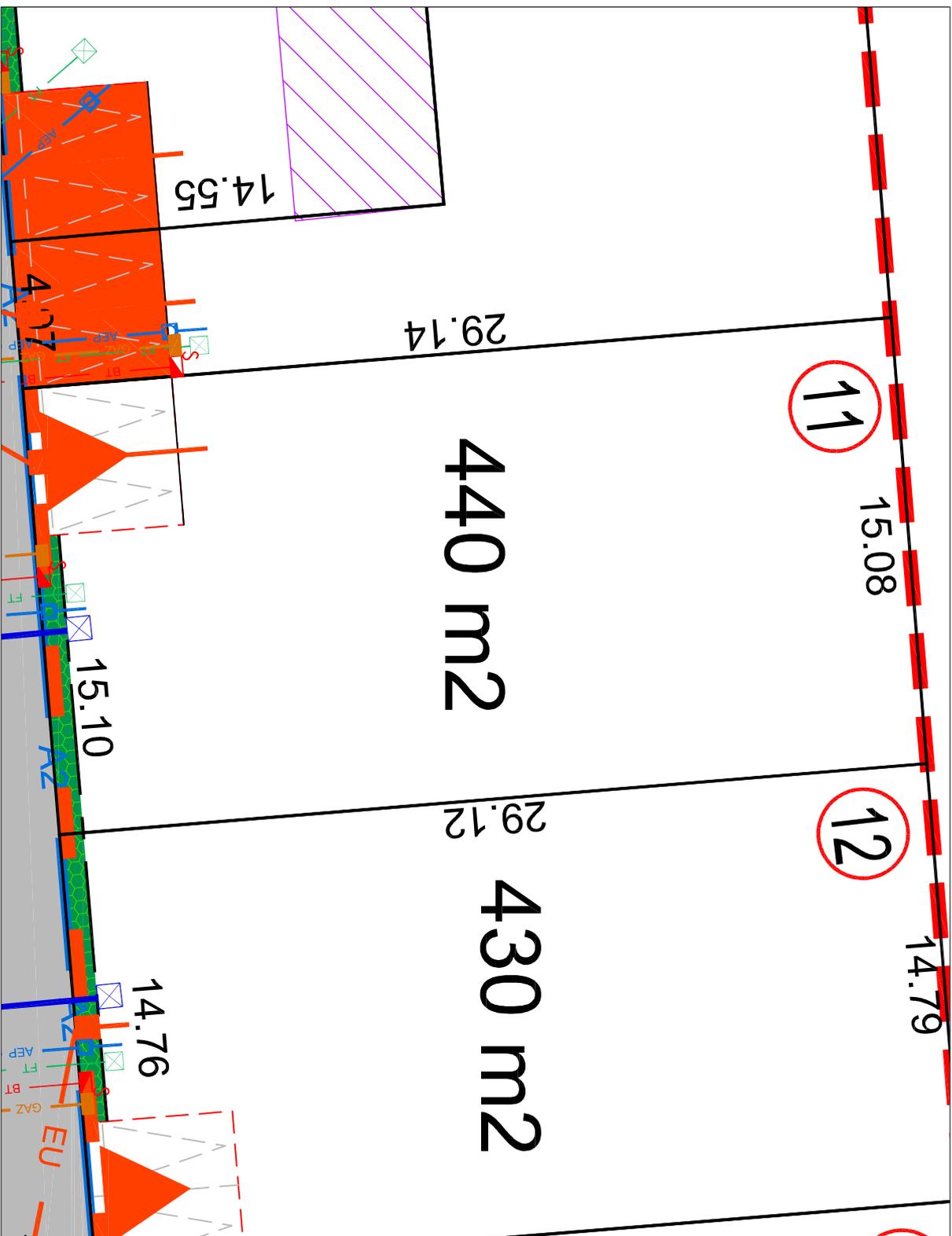
-  zone d'implantation limitée à des constructions d'une hauteur maximale de 3m à l'arçolère ou 4m50 au faîtage
-  zone non aedificandi obligatoirement composée d'un dispositif paysager renforcé

ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES

-  localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'écarts privatif non délaé)
-  indicale d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
-  localisation obligatoire de l'accès à la parcelle n°1

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

-  plantation d'une haie champêtre obligatoire à 0,40 m de la limite de parcelle (hauteur max. : m50)
-  zone de clôture de type grillage ou treillis soudé en métal, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : : m50).
-  obligation d'une bande de granulés obligatoire dans une largeur de 0,20m à la limite de parcelle selon la palette rouge, avec obture de type grillage en acier galvanisé ou treillis soudé en acier galvanisé en métal, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : : m50).



Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après le bornage des lots

Echelle 1/200e